

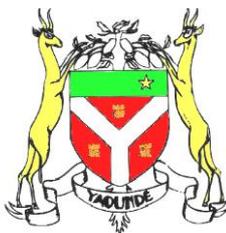
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DU COURRIER CENTRAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

CENTRAL MAIL SERVICE

CONSTITUTION DOSSIER MARIAGE

I. PREAMBULE : les mariages se celebrent uniquement dans la salle des actes de l'hôtel de ville de Yaoundé par les officiers d'état civil de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

II. Une demande timbrée, adressée à monsieur le Maire de la Ville à déposer auprès du chef service de l'état civil mentionnant : les noms des futurs maries, la date et l'heure de célébration, le choix du célébrant sollicité.

III. LES FUTURS EPOUX DOIVENT FOURNIR

- Photocopie CNI ;
- Copie certifiée conforme d'acte de naissance ;
- Certificat de célibat (pour les célibataires) ;
1/délivré par la mairie du lieu de naissance ou de résidence (pour les camerounais) ;
2/ ou par les autorités compétentes du pays d'origine ou d'accueil (pour les non camerounais) ;
- Acte de décès du précédent conjoint (pour les veufs) + photocopie ou copie légalisée ancien acte de mariage ;
- Grosse attestant le divorce (pour les divorcés) + photocopie ou copie légalisée de l'ancien acte de mariage portant les transcriptions du divorce au verso ;
- Pour les polygames : photocopie légalisée des précédents actes de mariages ;
- Pour les français : certificat de capacité à mariage ;
- Pour les militaires : autorisation du MINDEF ;
- 10 demi-photos têtes collées ;
- Photocopies des actes de naissance des enfants issus du couple ;
- Les couples qui désirent opter pour le régime de la séparation des biens doivent fournir un contrat de mariage signé devant notaire ;

IV. UN CHEF DE FAMILLE POUR CHAQUE EPOUX

- Photocopie CNI

V. UN TEMOIN PAR EPOUX

- Photocopie CNI

NB : n'oubliez pas de nous communiquer vos numéros de téléphone et de vous rendre dans nos services quelques jours avant la cérémonie pour un entretien.